

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1^{er} novembre 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

Étaient absents : M. Guy Corriveau conseiller et M. Sylvain Gagnon conseiller.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 359-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 360-11-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2010 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 361-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyée par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois d'octobre 2010.

ADMINISTRATION

SOUPER DE L'ADMQ – LANAUDIÈRE

- 362-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie l'inscription de 60\$ de Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale pour la soirée du 22 octobre 2010 organisée par l'ADMQ Lanaudière.

LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

La MMQ a le plaisir de vous annoncer de remettre un chèque de 4 478\$ à titre de ristourne à la municipalité de Mandeville.

CORRESPONDANCE DE M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Réception d'une lettre reçue par M. Villeneuve en provenance de M. Jean-François Foisy pdg de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière la situation de l'horaire du service ambulancier de Saint-Gabriel.

ANNULATION D'UNE FACTURATION

363-11-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville annule la facture de 80.90\$ faite à Danny Dzury du 88 Lac Hénault Sud pour les frais de transport (couvert de fosse non dégagé). Après vérification effectuée par M. Michel Savoie, inspecteur en urbanisme et en environnement, l'entrepreneur ABC Fosses septiques avait omis la propriété.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaire du conseil. Les déclarations ont été déposé à la séance régulière du conseil municipal du 1^{er} novembre 2010 comme suit :

Mme Francine Bergeron Mairesse : 1^{er} novembre 2010
M. Jean-Claude Charpentier Conseiller : 1^{er} novembre 2010
M. Sylvain Gagnon Conseiller : 1^{er} novembre 2010
M. Guy Corriveau Conseiller : 1^{er} novembre 2010
M. Denis Prescott Conseiller : 1^{er} novembre 2010
M. Jacques Martial Conseiller : 1^{er} novembre 2010
M. André Desrochers Conseiller : 1^{er} novembre 2010

RAPPORT DE MME LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE

NOVEMBRE 2010

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

Résultats pour l'année 2009

Le rapport des vérificateurs démontre un surplus de 74 887\$ au 31 décembre 2009.

Prévisions pour l'année 2010

Recettes estimées au 31 décembre 2010 :
2 958 957.77\$

Dépenses estimées au 31 décembre 2010 :
2 913 949.01\$

Surplus prévu au 31 décembre 2010 :
45 008.76\$

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2010.

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit :

- Pour le salaire de la mairesse, un montant de 21 837.00\$ plus une allocation non-imposable de 10 918.32\$ pour un total de 32 755.32\$.
- Pour chaque conseiller, un montant de 3 133.92\$ plus une allocation non-imposable de 1 566.96\$ pour un total de 4 700.88\$.
- En plus, la Mairesse reçoit de la MRC de D'Autray un montant de 5 737.81\$ plus une allocation non-imposable de 2 868.91\$ pour un total de 8 606.72\$.

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2010

Au cours de l'année 2010, le conseil municipal a réalisé plusieurs de ses objectifs fixés dont les suivants :

- Pavage de la 50^e Avenue et de la 56^e Avenue
- Municipalisation de certaines rues de la municipalité
- Prolongement du réseau d'aqueduc sur le chemin de l'Aqueduc grâce au programme PRECO
- Travaux de détartrage du réseau d'aqueduc dans le village avec le programme de la taxe d'assise et fin du nettoyage
- Rencontre avec le MTQ pour installation d'égouts pluviaux et asphaltage de la rue Desjardins jusqu'à la rue St-Charles-Borromée
- Mandat aux ingénieurs afin de présenter les plans et un estimé pour présenter au MTQ afin que le Ministère puisse faire les travaux en 2011
- Acquisition de l'immeuble situé au 204 rue Desjardins en prévision de faire un parc municipal en 2011
- Travaux d'amélioration pour le réseau routier sur le Rang St-Pierre, sur le chemin du Lac Tisime et sur le chemin du Lac McGrey
- Installation de la passerelle au Parc des Chutes avant le 31 décembre 2010
- Embauche de la firme Teknica HBA pour la protection de nos lacs
- Rencontre et suivi avec le MAPAQ pour la protection du lac Mandeville
- Suivi pour la vidange des fosses septiques et mise au norme
- Protection des berges
- Planification pour le projet de la Birchwood
- Réorganisation des archives
- Retrait de la municipalité de Mandeville au comité industriel
- Présentation de la demande pour l'embauche d'un ou d'une technicienne en loisirs avec l'argent du pacte rural (pôle Brandon)
- Rencontre avec les responsables de la Table des Aînés(es) pour obtenir une subvention pour les loisirs
- Inspection du territoire complet au niveau de l'urbanisme

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2011

Nous sommes à préparer le budget 2011. Au cours de la prochaine année nous prévoyons investir dans les projets suivants :

- Pavage de certaines rues de la municipalité
- Finalisation de l'aménagement du Parc des Chutes
- Bouclage du réseau d'aqueduc
- Vente de la Maison Charbonneau
- Aménagement du parc municipal
- Aménagement de la Shed 31 pour la caserne des pompiers
- Organisation et aménagement d'infrastructures sur le terrain de la Birchwood
- Organisation et aménagement de la voirie dans les locaux de la municipalité

La liste des contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la municipalité de Mandeville est disponible à l'Hôtel de Ville.

Nous sommes très conscients de la capacité de payer des citoyens et des citoyennes, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés.

En terminant, je vous informe que le budget 2011 sera présenté lors de la séance spéciale du conseil qui aura lieu le lundi 20 décembre 2010 à compter de 19h30, j'invite toute la population à assister en grand nombre à cette réunion.

Francine Bergeron, Mairesse

ADOPTION DU RAPPORT DE MME LA MAIRESSE

364-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte le rapport de Mme la Mairesse sur la situation financière de la municipalité de Mandeville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Réception d'une lettre en copie conforme adressée à M. Robert Whitmore concernant sa demande de piste cyclable sur la rue Desjardins.

LETTRE DE M. RENÉ RONDEAU

Réception d'une autorisation écrite pour utiliser l'entrée charretière du 1702 Chemin de la Branche à Gauche à titre de virée de charrue.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DU LAC MCGREY

M. Vincent Tremblay, président de l'Association du lac McGrey informe la municipalité que suite aux pluies abondantes du 27 septembre 2010, deux portions du chemin du lac McGrey ont subi d'importants dommages. **Les travaux ont été fait la semaine passée.**

PAIEMENT DE CERTAINES FACTURES PAR LE FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES.

365-11-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les factures # 14380 et # 14381 de Excavation Normand Majeau inc. pour les travaux d'asphaltage de la 50er avenue et de la 56er avenue. La facture #14380 s'élève à 2 946.04\$ taxes incluses pour 45 tonnes métriques d'asphaltage supplémentaire et la facture #14381 au montant de 48 092.15\$ taxes incluses selon la soumission. Les deux (2) factures totalisant 51 038.19\$ taxes incluses seront payées par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

DEMANDE DE M. STÉPHANE BORDELEAU

La présente est pour vous demander formellement de procéder à l'implantation au rond point du côté droit du lac Creux. Nous entreprenons la construction de notre chalet le 26 octobre 2010 et nous nous sentirons plus en sécurité en présence d'un lampadaire près de chez nous. **M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, ira identifier le poteau électrique sur lequel sera érigée la lumière de rue.**

AVIS DE MOTION

M. Denis Prescott, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de municipaliser une partie du Chemin du Lac Creux du côté Est soit à droite.

TRAVAUX SUR CHEMINS À FAIRE PAR TI-BONHOMME EXCAVATION INC.

366-11-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise Ti-Bonhomme Excavation à effectuer des travaux sur le Chemin du Lac Tisime au montant de 15 415.00\$ plus taxes selon l'estimé produit par Ti-Bonhomme Excavation inc. et des travaux au Lac McGrey au montant de 3278.32\$ taxes incluses selon la facture #3751.

ESTIMÉ DE RB EXCAVATION

- 367-11-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'estimé de RB Excavation pour des travaux à faire sur une partie du rang St-Pierre au montant de 12 596.85\$ taxes incluses.

INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR À DIESEL AU GARAGE MUNICIPAL

- 368-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète un réservoir diésel à double paroi de 4 500 litres au montant de 2 100\$ plus taxes et l'achat d'une pompe auprès de la compagnie Harnois pour le garage municipal. En plus Harnois fera l'installation du réservoir. La municipalité de Mandeville effectuera les installations nécessaires (dalle de béton et protection du réservoir) pour recevoir ledit réservoir.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

DEMANDE DE M. PIERRE CREVIER

Je formule une demande de réclamation du coût de réparation de ma laveuse à linge automatique. Le bris fut causé par l'accumulation de saleté dans les tuyaux d'entrée d'eau de la laveuse suite aux travaux d'eau de nettoyage des tuyaux de la ville. La facture s'élève à 56.38\$. **Le bris n'a pas de lien avec les travaux.**

FACTURE À PAYER - DESSAU

- 369-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F015-82335 au montant de 919.93\$ taxes incluses pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc sur le chemin de l'Aqueduc. Cette facture sera payée par le biais du programme PRECO.

FACTURES À PAYER – DESSAU

- 370-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les factures F015-82332 au montant de 1 777.78\$ taxes incluses et F015-82341 au montant de 4 439.79\$ taxes incluses dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'aqueduc. Ces factures seront payées par le biais du programme TECQ 2010-2013.

FACTURES À PAYER À ACURO INC.

- 371-11-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les paiements recommandés par M. Simon Chevalier ing. de Dessau à Acuro inc.:

-Réception définitive des ouvrages de la Phase 1 au montant de 7 891.10\$ taxes incluses, cette facture sera payée par le TECQ 2006-2009.

-Décompte progressif #2 des travaux de réhabilitation du réseau de distribution par le nettoyage des conduites Phase 3 au montant de 127 688.10\$ taxes incluses, cette facture sera payée par le TECQ 2010-2013.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

OFFRE DE SERVICE DE RL GRAVEL INC.

- 372-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de M. Richard I. Gravel architecte

pour effectuer une expertise des bâtiments de l'ancienne usine Birchwood au montant de 3 300.00\$ plus taxes.

MRC DE D'AUTRAY – PARC RÉGIONAL DES CHUTES DU CALVAIRE

- 373-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville désire que le Parc régional des Chutes du Calvaire demeure propriété de la MRC de D'Autray afin de préserver son caractère régional.

FACTURE À PAYER – TEKNIKA HBA

- 374-11-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture DU6456 de Teknika HBA au montant de 7 102.93\$ taxes incluses. Cette facture concerne le dossier du Lac Maskinongé et sera partagée entre Ville Saint-Gabriel, Paroisse Saint-Gabriel et Mandeville conformément à l'entente.

FACTURE DE VILLE SAINT-GABRIEL

- 375-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #100024 à Ville Saint-Gabriel relativement à l'aménagement de l'étang du Lac à la Pompe au montant de 9 930.88\$. Cette facture est partagée entre Paroisse St-Gabriel, Ville St-Gabriel et Mandeville selon la RFU.

VILLE SAINT-GABRIEL

Réception d'une lettre de Ville Saint-Gabriel en copie conforme concernant les bouées de contrôle de limite de vitesse.

ESTIMÉ DE LOUIS BEAUPARLANT CONSTRUCTION – PASSERELLE

- 376-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'estimé de Rénovation L. Beauparlant enr. au montant de 24 300.00\$ taxes incluses pour aménager les infrastructures nécessaires afin d'installer la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire.

CORRESPONDANCE DE RAME

Faisant suite à votre demande de donner notre opinion sur la demande d'échange de lots au lac à la Truite, le RAME s'est réuni le 18 octobre dernier. Nous avons discuté à ce sujet à partir des informations que vous nous avez transmises ainsi que celles apportées par M. Jean-Claude Charpentier lors de cette réunion. Chaque membre a donné son opinion. Étant donné que personne était pour cette demande, un vote à main levée a été demandé qui a donné le résultat suivant : 5 personnes contre, 0 pour et 4 abstentions. Le représentant du Lac Long n'a pas voté se disant en conflit d'intérêt parce que le demandeur est membre de leur association de lac.

Nous aimerions qu'il y ait une bande de protection d'un arpent autour du lac à la Truite, et qu'il y ait aussi un accès réel et perpétuel, à pied ou en véhicule pour la municipalité et pour les citoyens de Mandeville ainsi et pour les membres de l'Association chasse et pêche par le entier existant.

Une rencontre a lieu le 2 novembre avec le MRNF.

CORRESPONDANCE DE CHASSE ET PÊCHE INC.

L'Association de Chasse et Pêche Mandeville inc. est contre la demande d'échange de lots au lac à la Truite. Il est très important de protéger notre territoire. Nous croyons que nos lacs sont notre principale richesse à Mandeville. C'est pourquoi l'Association est très préoccupée par l'environnement des lacs, protection des berges, analyses des eaux, ensemencement entretien des sentiers. Aussi nous allons agrandir les

sentiers pédestres déjà existant. **Une rencontre a lieu le 2 novembre avec le MRNF.**

LOISIRS ET CULTURE

LETTRE DE REMERCIEMENT

Samedi le 18 septembre, la ligue des Vieilles jambes de St-Gabriel a organisé une rencontre d'anciens de balle-molle au terrain de balle de votre municipalité. Cette rencontre a réuni une vingtaine de joueurs et autant de spectateurs. Grâce à l'implication de M. Denis Prescott, nous avons pu profiter d'un terrain en très bon état selon les dires de plusieurs connaisseurs. Nous tenons donc à remercier tous les membres du Conseil de nous avoir permis d'utiliser vos installations et aussi M. Denis Prescott pour nous avoir aidé à faire de cette rencontre un évènement apprécié de tous.

LETTRE DE REMERCIEMENT

En mon nom personnel, celui des membres du conseil d'administration et de tous les membres de l'Association des propriétaires du Parc Roco, nous vous remercions par la présente des cadeaux que vous nous avez gracieusement donnés et qui furent distribués lors de notre épluchette de blé d'inde annuelle tenue au mois d'août dernier.

LETTRE DE FÉLICITATIONS

Réception d'une lettre de Mme Hélène Léonard et de Mme Andrée Léonard pour nous faire part du grand plaisir qu'elles éprouvent à fréquenter la bibliothèque de Mandeville.

DEMANDE DE MANDEVILLE EN FÊTE

377-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement la Salle municipale à Mandeville en Fête lors de la 17^e édition qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2011 et les 1^{er} et 2 octobre 2011.

COMITÉ INDUSTRIEL DE BRANDON INC.

378-11-2010 Attendu que la Municipalité de Mandeville ne voit plus la nécessité d'être membre du comité industriel de Brandon inc.;

Attendu que la Municipalité de Mandeville désire investir ses fonds publics sur son territoire;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Denis Prescott

Appuyé par M. Jacques Martial

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'aviser le Comité industriel Brandon inc. que la municipalité de Mandeville se retire officiellement du Comité industriel Brandon inc. à compter du 1^{er} janvier 2011.

COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DIRECTEUR DU LAC MASKINONGÉ

379-11-2010 Attendu que la municipalité de Mandeville a adopté en 2008 ses « règlements verts » ayant pour but, entre autre, d'exiger des riverains la revitalisation des rives afin de protéger l'environnement;

Attendu que les propriétaires riverains devront se conformer au plus tard en 2013 aux exigences édictées par lesdits règlements concernant la revitalisation des rives;

Attendu que la municipalité de Mandeville a mis en place un programme de vidange d'installations septiques et de suivi des installations septiques non conformes depuis 2008;

Attendu que la municipalité de Mandeville a commencé à changer les habitudes et la mentalité des propriétaires riverains sur l'ensemble de son territoire en les sensibilisant à l'importance d'améliorer ou de maintenir la qualité des lacs;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Jacques Martial
Appuyé par M. André Desrochers
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville avise officiellement le Comité de suivi du plan directeur du lac Maskinongé qu'elle se retire dudit comité en date du 31 décembre 2010.

AUX TROUVAILLES DE MANDEVILLE

Aux Trouvailles de Mandeville est un organisme à but non-lucratif fondé en 2003 ayant pour mission d'aider les gens démunis afin de briser leur isolement et à les aider dans une démarche d'intégration social. Nous possédons un comptoir vestimentaire, un service de dépannage alimentaire et depuis quelques mois, nous avons instauré des dîners communautaires à raison de 2 jours semaine. Par contre, notre situation est toujours précaire. Nous devons donc nous autofinancer en organisant des bazars, des barrages routiers et d'autres activités. C'est pourquoi nous venons aujourd'hui solliciter votre soutien pour financer notre organisme communautaire. **La demande est à l'étude.**

ZEC DES NYMPHES – GALA DE FIN DE SAISON

380-11-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville achète dix (10) billets auprès de la Zec des Nymphes pour le Gala de fin de saison 2010 au coût de 25.00\$/chacun.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACTIVITÉ SPORTIVE

381-11-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie un montant de 246.75\$ au Centre Karaté Yoga Brandon. Ce montant représente 35% des frais d'inscription de cinq (5) enfants de Mandeville.

COURRIEL DE MME JOCELYNE LENNEVILLE

Mme Lenneville et sa sœur ont pris une marche avec leurs chiens. Le chien (Jack) de Mme Lenneville a chargé une maman ours pour défendre les deux (2) femmes. Jack leur a sauvé la vie.

VARIA

FADOQ – CLUB DE ST-CHARLES DE MANDEVILLE INC.

Cette année, la FADOQ, Club de St-Charles de Mandeville tiendra son souper des fêtes le samedi 27 novembre 2010. Nous faisons donc appel à votre habituelle générosité afin que ce souper soit un succès. Au cours des prochaines semaines, un représentant du conseil de la FADOQ vous rendra visite à ce sujet. Vous remerciant à l'avance. La municipalité leur donnera des articles promotionnels.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

382-11-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de octobre 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7679 au numéro 7813 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de octobre 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de octobre 2010 pour un montant de 430,400.59\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général ou par différentes subventions.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

383-11-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h00.

Mairesse

Secrétaire-trésorière